

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Qui nous sommes

Nous sommes le conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), société d'État qui soutient la stabilité du système financier en protégeant les dépôts confiés à ses institutions membres au Canada, en cas de faillite de l'une d'entre elles, et qui, à titre d'autorité de règlement au Canada, prend les choses en main lorsqu'une institution membre atteint le point de non-viabilité¹.

Nous aspirons à nous distinguer par notre diversité et notre ouverture à l'autre. Nous collaborons pour gagner la confiance de la population canadienne, du ministre et du Parlement, en utilisant nos compétences et expériences combinées pour prendre des décisions prudentes, rationnelles et réfléchies, à l'appui du mandat de la CDIC. Nous nous démarquons par notre composition : un président, six administrateurs du secteur privé bénéficiant d'une expérience pratique du monde des affaires, et six administrateurs du secteur public au fait des questions en matière de finances, de surveillance et de réglementation.

Nous créons un environnement ouvert et accueillant où les administrateurs peuvent être francs les uns avec les autres et avec la direction, tout en agissant toujours avec honnêteté et de bonne foi, dans l'intérêt supérieur de la SADC et de la population canadienne. Nous veillons à ce que la SADC communique clairement et uniformément avec la population et démontre de façon transparente comment elle se gouverne.

Notre rôle

La SADC a à cœur de mériter la confiance de la population canadienne, en tant que chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite. La SADC rend compte au Parlement, par l'entremise du ministre des Finances. Ses activités sont régies par la *Loi sur la SADC*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que les politiques internes et les règlements administratifs de la SADC.

Le conseil d'administration de la SADC est responsable de ce qui suit :

1. **Donner l'exemple** – Établir et refléter la culture et les valeurs de la SADC au moyen de paroles et d'actions, promouvoir la confiance et la transparence dans l'ensemble de l'organisation et fournir des conseils éclairés, francs et impartiaux au ministre et au Parlement pour orienter les décisions.
2. **Stratégie et orientation** – Orienter et approuver la stratégie et les objectifs de la SADC, et surveiller les progrès vers l'atteinte de ces objectifs.
3. **Gestion des risques de l'entreprise** – Veiller à ce qu'un cadre clair soit en place pour que la SADC gère les risques conformément à ses énoncés d'appétence au risque.

¹ Pour plus de détails sur le mandat et les pouvoirs de la SADC, reportez-vous à l'article 7 de [la Loi sur la SADC](#).

4. **Rapports financiers** – Veiller à ce que les rapports soient opportuns, exacts et conformes au mandat de la SADC. S'assurer que des systèmes de contrôle et des pratiques internes en la matière sont en place et s'efforcer de protéger les ressources de la SADC.
5. **Perfectionnement des membres de l'équipe de direction et planification de la relève** – Aider à trouver les bonnes personnes pour permettre à la SADC d'atteindre ses objectifs stratégiques. Jouer un rôle actif dans le perfectionnement et l'évaluation de ces personnes.
6. **Gouvernance** – Communiquer à grande échelle ses besoins et attentes afin de s'assurer que les candidats possèdent les compétences, l'expérience, l'information et la confiance nécessaires pour agir de façon décisive dans le cours normal des activités et en temps de crise. Obtenir une rétroaction régulière pour veiller à ce que les pratiques de gouvernance dépassent les normes du secteur. Saisir les occasions de formation et de perfectionnement pour s'assurer que les compétences des administrateurs demeurent à jour et que ces derniers sont conscients des répercussions des nouvelles tendances.

Nos responsabilités

Nous nous acquittons de nos responsabilités, directement et par l'entremise de nos comités, sur les plans suivants :

Culture d'entreprise

Nous agissons avec intégrité, et instaurons une culture de confiance et de transparence. Nous y parvenons en créant un milieu de travail où tous les membres du conseil et de la direction se sentent à l'aise de s'exprimer avec franchise et de relever des défis. Nous collaborons avec l'équipe de direction pour que nos valeurs et objectifs se reflètent à l'échelle de la SADC.

Stratégie

Nous rendons compte des activités de la SADC au Parlement, à l'appui de la protection des dépôts. Nous faisons preuve de leadership en contribuant à ce qui suit : processus de planification stratégique, évaluation de différentes options, orientation des choix stratégiques, atténuation des répercussions des risques et suivi du rendement. Chaque année, nous passons en revue et approuvons le Plan d'entreprise de la SADC, dont le budget des investissements, le budget d'exploitation et le plan d'emprunt. Nous surveillons et évaluons régulièrement la capacité de la SADC à mettre en œuvre ses stratégies, plans et budgets approuvés.

Gestion des risques de l'entreprise

Nous supervisons la mise en place d'un cadre de gestion des risques de l'entreprise. Nous déterminons et surveillons les nouveaux risques et les principaux risques ; veillons à l'adoption de politiques, de procédures et de pratiques de gestion du risque conformes au cadre de gestion du risque d'entreprise ; examinons, évaluons et approuvons les énoncés d'appétence au risque de la SADC ; supervisons et approuvons l'approche de la SADC en matière de règlement de faillite.

Nous nous assurons que la SADC demeure toujours prête à régler la faillite d'une ou de plusieurs de ses institutions membres. Nous participons régulièrement à des simulations réalistes et en tirons des leçons pour pouvoir prendre les meilleures décisions possible en situation de règlement.

Surveillance des finances

Nous nous assurons que les rapports financiers sont exacts et établis en temps opportun, et nous veillons à ce que les systèmes de contrôle internes, les pratiques et les principes comptables assurent l'intégrité de l'information. Nous travaillons avec les auditeurs internes et externes pour veiller à la bonne gestion des ressources de la SADC. Nous nous assurons que la divulgation publique des rapports de la SADC satisfait aux obligations réglementaires et s'inscrit dans nos efforts de transparence et de reddition de comptes envers les Canadiennes et les Canadiens.

Leadership et planification de la relève

Nous portons une attention particulière à la gestion des ressources humaines de la SADC pour que celle-ci continue d'attirer, de former et de retenir des employés de calibre mondial. Nous veillons à ce que la SADC ait à sa tête des dirigeants qui favorisent la bonne santé de l'organisation et de ses employés afin de réaliser son mandat et de contribuer à son succès. Pour ce faire, nous fournissons le profil de responsabilisation du président du conseil, du conseil d'administration et des administrateurs, et du président et premier dirigeant au Bureau du Conseil privé et au ministre des Finances, pour nous assurer d'attirer à ces postes clés des personnes qui possèdent les compétences pertinentes.

Par la suite, nous collaborons avec le premier dirigeant pour établir ses objectifs annuels et évaluer les résultats obtenus de manière objective. Nous approuvons la nomination de tous les dirigeants et contribuons à leur perfectionnement, en plus de superviser le processus de planification de la relève pour assurer la promotion des meilleurs candidats.

Gouvernance

Nous établissons, examinons et mettons continuellement à jour nos processus et procédures pour veiller à nous acquitter de notre rôle à la SADC selon les normes les plus élevées, tant individuellement que collectivement. Nous visons à ce que nos pratiques dépassent les normes du secteur et les comparons systématiquement à celles de nos pairs pour assurer l'excellence en matière de gouvernance.

Notre engagement

La présente charte vise à orienter nos décisions et actions. Nous la révisons chaque année pour qu'elle continue de refléter la *Loi sur la SADC* et les règlements administratifs, les circonstances et besoins de la SADC, des pratiques commerciales et financières saines ainsi que les principes de bonne gouvernance propres aux sociétés d'État. Il va de soi que l'application de la charte sera guidée par les circonstances.

Date d'entrée en vigueur : 6 mars 2024